



Déclaration liminaire CSA 13.06.2024

Madame la Présidente,

En préambule, ce CSA se tenant dans un contexte politique inquiétant, la CGT IP, par la voix de ses représentant.e.s, souhaite rappeler qu'elle continuera de défendre les idéaux de justice sociale et d'humanisme.

A l'ordre du jour du présent CSA, seront étudiés la Charte des temps du SPIP 94, ainsi que des points d'actualité du service tels que le suivi de la mise en œuvre du label qualité, de la note sur le télétravail ainsi que l'organisation des permissions de sortir collectives.

Nous n'avons pas souhaité ajouter de nouveaux points à cet ordre du jour, sachant qu'un prochain CSA sur la thématique plus précise de la santé et sécurité au travail devrait être programmé courant octobre 2024.

Néanmoins, nous vous avons transmis des demandes de précisions relatives à la mise en œuvre du Label Qualité, à savoir, entre autres, la répartition claire des rôles au sein du SPIP concernant le contrôle et l'évaluation des stages, ainsi que le mode de communication aux agents des décisions actées au sein de ce comité. En outre, le Label Qualité dans lequel le SPIP 94 s'est inscrit, a des incidences certaines sur nos prises en charge, sur les orientations faites et pourrait à terme en avoir sur le rôle des CPIP dans la mise en place et l'animation de modules et d'actions au sein de notre service.

Parallèlement nous avons souhaité connaître les perspectives en matière budgétaire, notamment pour la mise en place des actions culturelles et des actions collectives. En effet, à cette heure, des projets programmés pour l'année 2024, tant par le pôle culturel que dans le cadre d'actions collectives, sont toujours en attente de validation du budget. La mise en place de ces derniers s'en trouvera nécessairement désorganisée, vu les contraintes inhérentes au milieu fermé.

Concernant plus particulièrement l'accompagnement des personnes incarcérées, nous avons pris connaissance, pour certains d'entre nous, de la note du DI en date du 23 mai 2024 sans que cette dernière ne nous ait été présentée.

Nous souhaitons donc qu'elle puisse être diffusée à l'ensemble du service et que les implications de cette dernière soient également explicitées.

En effet, réaffirmer son attachement aux permissions de sortir et, dans le même temps, imposer des conditions d'encadrement impossibles au vu du manque de moyens humains, nous interroge sur la réelle volonté de notre administration de défendre nos missions de réinsertion.

Concernant la mise en œuvre de la note sur le télétravail, y est inclus le principe de mi-effectif en présentiel. Faut-il rappeler une énième fois que l'un ne découle pas de l'autre, à savoir que les 2 jours de TT n'ont pas été accordés moyennant le respect de ce quota mais que la possibilité de demander ces 2 jours est prévue dans une note DAP qui a tardé à s'appliquer sur la DISP de Paris ! Par contre, au quotidien, force est de constater que le TT n'est pas envisagé comme une position de travail (excepté pour la période dérogatoire des JO !) et que le principe du mi-effectif a bel et bien des incidences sur les congés des agents. A titre d'exemple, comment prévoir en amont le résultat d'une demande de mobilité, sachant que les résultats sont, chaque année, tardivement communiqués ?

Enfin, alors que l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la justice 2024-2026 est en cours de finalisation, nous demandons que ce sujet fasse partie des priorités du service, d'autant qu'un groupe s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2023 et a fait des propositions, restées à ce jour en l'état.

Faut-il ici rappeler l'importance de cette thématique et l'attachement de la CGT IP à ce combat englobant également les violences sexistes et sexuelles ? Nos élu.e.s nationaux.ales ont porté la défense des victimes, ont dénoncé leur absence de prise en compte et font maintenant l'objet de plainte à leur encontre. La CGT SPIP 94 leur apporte un soutien total et demande que l'administration, à tout échelon, dont celui local qui nous réunit ce jour, s'implique dans cette lutte.

Les représentant.e.s du personnel CGT SPIP 94

Créteil, le 13.06.2024